

Syndicat Intercommunal de  
Fonctionnement et d'Investissement du  
Collège et des Equipements Sportifs

S.I.F.I.C.E.S

**Nombre de Membres**En exercice : 8  
Présents : 8

N° DCS 13/2026

**OBJET :**Désignation d'un représentant et d'un  
suppléant au conseil d'établissement  
du collège Le Pertuis d'AntiocheDate de la convocation le :  
07/04/2026Délibération transmise au représentant de  
l'Etat le 27/04/2026  
Liste des délibérations publiée sur le site  
internet du complexe sportif de l'Oumière  
le 27/04/2026  
[complexe-sportif-de-loumiere.com](http://complexe-sportif-de-loumiere.com)**DÉLIBÉRATION  
DU  
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S****SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril, à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du SIFICES.

**Étaient présents les délégués suivants** : M. Lionel ANDREZ, M. Bruno BÉCÈDE, M. David BOSC, Mme Agnès DENIEAU, Mme Barbara DESNOYER, M. Charles LOGRADO, M. Sylvain NOUET, Mme Patricia PETIT.**Lesquels forment la majorité des membres en exercice**

Mme Agnès DENIEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance (Art. L.2121-15 du CGCT).

**Assistaient à la séance** : M. Gilles MIRAMBEAU, directeur adjoint du collège "Le Pertuis d'Antioche" - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière.

N° 13/2026

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUPPLÉANT AU  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU COLLÈGE LE PERTUIS  
D'ANTIOCHE**

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de désigner un représentant et un suppléant du SIFICES au sein du Conseil d'établissement du Collège Le Pertuis d'Antioche de Saint-Pierre d'Oléron.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **DÉSIGNE Monsieur David BOSC** en qualité de **représentant titulaire** au sein du Conseil d'établissement du Collège Le Pertuis d'Antioche.
- **DÉSIGNE Monsieur Bruno BÉCÈDE** en qualité de **suppléant de Monsieur David BOSC**

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Pierre d'Oléron, le 23/04/2026.**Le Président, Lionel ANDREZ**